

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

Convocations adressées le : mercredi 18 janvier 2023
Nombre de délégués titulaires présents : 08
Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 01
Nombre de pouvoirs attribués : 01
Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10
Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Armelle GALLOT-LAVALLEE ;
Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU ; Laurent
RAYMOND.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER.

Suppléants sans voix délibérative :

Régis SALIC ; Gérard SERER.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Christophe BOULANGER pour Emmanuel DENIS.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS ; Emmanuel FRANCOIS ; Patrick LEFRANCOIS ;
Wilfried SCHWARTZ.

Secrétaire de séance :

Alain BENARD

**C 23/01/04 – TRANSPORT – CONVENTION ENTRE LA REGION CENTRE-VAL
DE LOIRE, LE SYNDICAT DES MOBILITES DE TOURAINE ET KEOLIS TOURS
RELATIVE A LA CORRESPONDANCE INTEGREE ENTRE LES RESEAUX
URBAIN FIL BLEU ET INTERURBAIN REMI**

Monsieur Christophe BOULANGER, 1^{er} Vice-Président, présente le rapport suivant :

Le Syndicat des Mobilités de Touraine et le Conseil régional Centre-Val de Loire sont les autorités organisatrices de la mobilité, mettant en œuvre respectivement les réseaux urbain Fil Bleu et interurbain Rémi.

Une correspondance intégrée permet aux utilisateurs du réseau régional Rémi, détenteurs d'une carte à voyages Rémi, de bénéficier de 2 voyages en correspondance gratuite sur le réseau Fil Bleu.

Cette offre existe depuis de nombreuses années, à l'appui d'une convention arrivée à échéance le 31 décembre 2022 et qu'il convient de renouveler.

Dans le dispositif de correspondance intégrée, le Syndicat des Mobilités de Touraine et le Conseil régional Centre-Val de Loire compensent chacun à hauteur de 50% le montant des correspondances auprès de Keolis Tours, exploitant délégataire du réseau Fil Bleu.

Pour ce faire, la procédure suivante est appliquée à la fin de chaque trimestre :

Keolis Tours émet un état indiquant le nombre de validations en correspondance intégrée par jour de fonctionnement. Cet état est adressé, accompagné de la facture correspondante, au Syndicat des Mobilités de Touraine ainsi qu'au Conseil régional Centre-Val de Loire. Le coût unitaire d'un voyage de correspondance intégrée est fixé à 1,25€ TTC.

La présente délibération a pour objet de renouveler la convention, conclue à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2025.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,





Vu le Code général des collectivités territoriales,

– **APPROUVE** la convention entre le Conseil régional Centre-Val de Loire, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Keolis Tours, relative à la correspondance intégrée entre les réseaux urbain Fil Bleu et interurbain Rémi ;

– **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant dument habilité à signer la convention précitée et tout acte afférent à sa mise en œuvre.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>   <p>Alain Benard</p>	<p>Pour le Président et par déléation,</p>   <p>La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,</p> <p><i>Laurence MARIW</i></p>
--	---